

mis en ligne le 26 octobre 2023

ARRETE MUNICIPAL N°13103 DU 26 OCTOBRE 2023

Le Maire de Larmor-Plage,

OBJET :

TRAVAUX

Complexe Ar Ménez

A partir du jeudi 26 octobre 2023

- Vu les articles L. 2211-1 et suivants, du Code Général des Collectivités Territoriales,

- Vu le Code de la Route,

- Vu la demande faite par la société BARAZER, par l'intermédiaire de la Mairie de Larmor-Plage,

- Considérant que pour des motifs de sécurité publique et pour permettre l'installation d'une base vie benne, il importe de réglementer la partie engazonnée sud du complexe Ar Ménez,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : A partir du jeudi 26 octobre 2023 jusqu'au vendredi 29 décembre 2023, L'entreprise BARAZER sera autorisée à installer une base de vie de 300 mètres carrés, celle-ci se situera sur la partie engazonnée au sud du complexe sportif, elle sera composée d'un bungalow, de wc loc et servira de stockage de divers matériaux.

ARTICLE 2 : La circulation des pétions sur ce secteur peut être modifiée. L'entreprise veillera à la bonne mise en place de la base vie ainsi qu'à la sécurisation du site via un périmètre de sécurité (délimité par des barrières type Heras).

ARTICLE 3 : La signalisation temporaire, lestée ou fixée, doit résister à des rafales de vent jusqu'à 90 Km/h.

ARTICLE 4 : Madame La Directrice Général des Services, la Police Municipale, Madame la Commissaire de Police de LORIENT et tous les agents de la force publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

LE MAIRE,

Patrice VALTON

